



PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Parc national
des Pyrénées

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Le Fonds Vert

accélère la transition
écologique dans les
territoires :

**Le Parc national
des Pyrénées,**

**1^{er} lauréat
du département**



M. le préfet s'est rendu, le 9 mai, au sein du parc national des Pyrénées afin de **présenter le plan France Nation Verte et le fonds de soutien aux collectivités dans leur transition écologique : le Fonds vert**. Il s'est également vu présenter par la directrice du Parc national des Pyrénées (PNP) et ses équipes, **le 1er projet lauréat dans les Hautes-Pyrénées**.

FRANCE NATION VERTE : UN PROJET AMBITIEUX POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

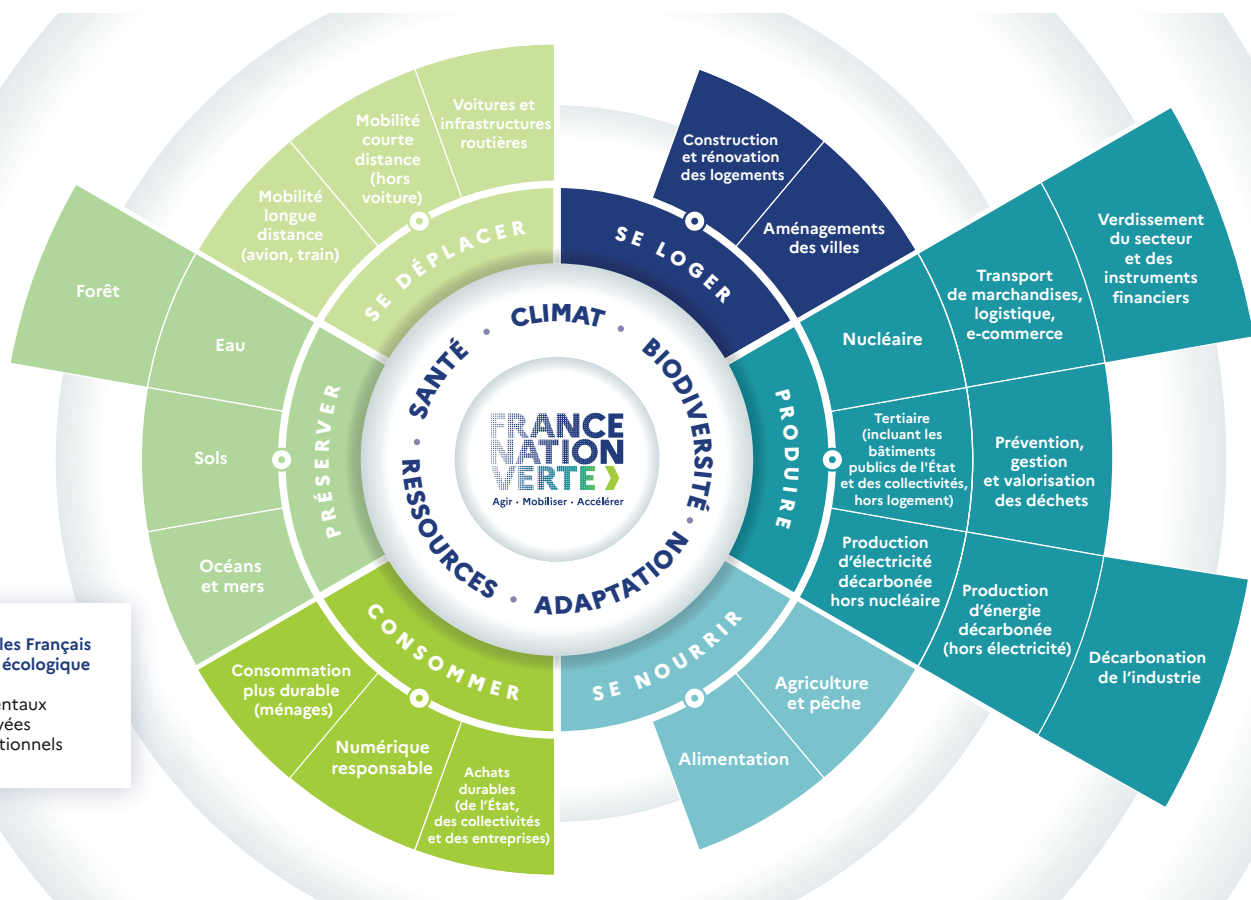
Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent **une accélération sans précédent des efforts collectifs pour réduire drastiquement l'empreinte écologique des activités humaines et assurer un chemin de développement sobre, résilient et harmonieux de la France**.

« France Nation verte », c'est la bannière sous laquelle **les actions de tous les Français seront incarnées** pour réussir à baisser suffisamment les émissions de gaz à effet de serre, adapter

notre pays au changement climatique, restaurer la biodiversité et réduire l'exploitation de nos ressources naturelles à un rythme soutenable.

La planification écologique doit intégrer toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact direct sur la vie des Français (à horizon 2030 et 2050) : mieux se déplacer, mieux protéger et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux consommer...

Ainsi, le plan se construit autour de ces **6 thématiques**, déployées en **22 chantiers opérationnels** pour organiser notre action :



Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

- 5 enjeux environnementaux
- 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels

Piloter et réaliser **la transition écologique ne peut être le seul sujet de l'État**. Si les responsabilités doivent être clairement attribuées et réparties entre tous, État, collectivités locales, entreprises... Chacun doit comprendre le rôle qu'il ou elle peut jouer et avoir les moyens d'agir. **L'accompagnement de l'État est essentiel pour doter l'ensemble de ces acteurs de moyens humains** (compétences/formations), **techniques** (innovations, juridiques, etc), **règlementaires, incitatifs et financiers**.

LE FONDS VERT : UN DISPOSITIF INÉDIT VISANT À AIDER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les collectivités territoriales ont entre leurs mains la plupart des compétences décisives pour la transition écologique, comme la mobilité, la restauration de la biodiversité, la gestion de l'eau ou

des déchets. Elles sont aussi en première ligne dans la gestion des conséquences des dérèglements climatiques.

Doté de 2 milliards d'euros en 2023, le Fonds vert répond aux besoins concrets des élus en matière de financement et d'accompagnement dans trois domaines :

➤ **de performance environnementale** : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, renforcer le tri à la source et la valorisation énergétique des biodéchets, moderniser l'éclairage public ;

➤ **d'adaptation des territoires au changement climatique** : pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur, prévenir les risques ou phénomènes naturels en métropole (prévention des risques d'incendies, d'inondation, adaptation aux risques émergents en montagne) ;

➤ **d'amélioration du cadre de vie** : pour promouvoir la biodiversité, soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (développement du covoiturage...) et en matière foncière (recyclage des friches).

Les 2 milliards d'euros du Fonds vert sont en quasi-totalité délégués aux préfets de région puis répartis par eux en fonction des besoins propres de chaque territoire. **Cette déconcentration est essentielle pour répondre aux spécificités territoriales et accompagner les élus au plus près dans leur projet de territoire.** Grâce à des moyens dédiés à l'ingénierie, les préfets sont également en mesure d'aider les collectivités qui en ont besoin à monter leurs projets (en particulier les plus petites d'entre-elles) avec une enveloppe dédiée dotée de 25 M€.

Le Fonds vert est un outil simple qui ne nécessite pas d'appel à projet. Les élus locaux peuvent directement saisir une demande d'aide sur la plateforme Aides-territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>).



LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES : 1^{ER} LAURÉAT DU FONDS VERT DANS LES HAUTES- PYRÉNÉES



Le projet

Annoncés le 3 avril par la Première ministre, le **Parc national des Pyrénées fait partie des 150 premiers lauréats de ce fonds** avec son projet « Accompagnement, suivi, expérimentation et médiation en contexte de prédation ours-loup ».

Le Parc national fait l'objet d'une hausse importante de la fréquentation touristique depuis le confinement. Celle-ci couplée à une méconnaissance assez répandue des codes qui fondent la cohabitation des usages en montagne est source de conflits d'usages, notamment avec l'activité pastorale. Elle est également génératrice de dommages à l'environnement.

Le territoire du PNP est d'autre part soumis à une pression de prédation liée à la présence avérée de 6 ours et de 2 loups. Cette pression se traduit par un accroissement important des dommages constatés. Elle touche des territoires aux dynamiques pastorales différentes, dans un contexte d'importante fréquentation touristique.

Il en résulte de forts besoins pour le Parc national de :

- **renforcer le suivi des grands prédateurs et la gestion des dégâts aux troupeaux ;**
- **mener des expérimentations** pour accompagner le développement du pastoralisme et réduire les dégâts aux troupeaux ;
- **déployer une sensibilisation plus médiatrice** à destination des différents publics afin de concilier les usages et préserver l'environnement.

Ce projet présenté, vient en complément de la politique d'appui financier du Parc national au pastoralisme. Dans ce cadre, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées vient de valider un dispositif d'appui aux petites opérations urgentes en cours d'estive. D'autre part, il s'inscrit également dans les plans nationaux d'action Loup et Ours.

Le dossier retenu prévoit **d'engager dès 2023 et pour les 3 années à venir, différentes actions** permettant :

- **l'accompagnement des acteurs pastoraux** au sein d'une aire protégée ;
- **le recrutement chaque année de saisonniers en renfort pour la saison estivale** de :
 - 6 personnes pour la saison estivale pour faire de la médiation auprès des visiteurs sur les sites touristiques et échanger avec les bergers sur les estives pour identifier leurs difficultés et besoins
 - 1 personnes pour mieux gérer les dossiers de dommage au bétail et réaliser les suivis de présence des grands prédateurs
- **l'expérimentation de mesures de médiation** auprès des différents acteurs du territoire dans le contexte de prédation.

**2
CHIFFRES
CLÉS**



Montant total
du projet

876 460 €

Montant de
la subvention
Fonds vert

388 600 €

Contact

Contact presse de la Préfecture

Service communication
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Contact presse du Parc national des Pyrénées

Chargée de communication
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre, 65 000 Tarbes
05 62 54 16 74 / 06 30 15 99 39



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*